

Table des matières

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Pédagogie	4
- Evaluation au cours de la formation	4
- Formations ultérieures accessibles	4
Gestion et contacts	6
Programme détaillé	7
- Programme par matière	
Infos pratiques	9

Introduction

Introduction

La mineure en études italiennes vous offre:

- une initiation à la fois théorique et pratique aux bases linguistiques, littéraires et culturelles de l'italien;
- une introduction à l'histoire de la littérature et à la culture italiennes.

Conditions d'admission

La mineure en études italiennes n'est ouverte qu'aux étudiants de la Faculté de philosophie, arts et lettres.

Pour une question d'encadrement, le nombre d'étudiants admis est limité à 25. La motivation de l'étudiant et la cohérence globale de son projet seront prises en compte dans la sélection.

[Formulaire de candidature](#)

Pour plus de détails, consulter le [tableau récapitulatif](#) présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès.

Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme de la mineure en études italiennes a pour objectif d'offrir une initiation à la fois théorique et pratique aux bases linguistiques, littéraires et culturelles de l'italien.

L'accent sera surtout mis sur l'apprentissage actif de la langue, mais le programme comporte aussi une introduction à l'histoire de la littérature et à la culture italiennes.

En terme d'acquisition de compétences, la mineure vise prioritairement à développer une maîtrise réceptive et active, à l'oral, comme à l'écrit, de l'italien.

Attention : Cette mineure n'est pas accessible aux bacheliers en langues et littératures françaises et romanes qui ont choisi l'italien dans leur majeure.

A noter : Les étudiants de langues et littératures modernes (orientation générale) et de langues et littératures françaises et romanes qui auront suivi cette mineure pourront, moyennant certains prérequis complémentaires, prolonger l'étude de la langue et de la culture italiennes dans le cadre des options du master.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les examens portant sur les cours dits de compétences communicatives visent à tester des performances, c'est-à-dire l'utilisation pratique de la langue dans des situations significatives, qui témoigneront du niveau de compétence atteint par les étudiants.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour certains bacheliers qui ont suivi la mineure en études italiennes, les masters suivants sont accessibles directement ou moyennant la réussite d'une année d'études préparatoire :

Bachelier en langues et
littératures modernes,
orientation générale

>

[Master \[120\] en langues
et littératures modernes,
orientation générale](#)

Accès direct

Le choix des deux langues à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues modernes du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)

>

[Master \[60\] en langues
et littératures modernes,
orientation générale](#)

Accès direct

Le choix des deux langues à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues modernes du programme)

	>	Master [120] en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale	de bachelier, sans aucun autre requis préalable) Si l'étudiant a choisi le français comme langue romane et moyennant 15 crédits de prérequis
	>	Master [60] en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale	Si l'étudiant a choisi le français comme langue romane et moyennant 15 crédits de prérequis
Bachelier en langues et littératures modernes, orientation germaniques	>	Master [60] en langues et littératures modernes, orientation générale	Accès direct Le choix des deux langues à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues modernes du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)
	>	Master [120] en langues et littératures modernes, orientation générale	Accès direct Le choix des deux langues à étudier est laissé à la discrétion de l'étudiant (autrement dit, la langue choisie comme mineure peut remplacer une des deux langues modernes du programme de bachelier, sans aucun autre requis préalable)
Bachelier en langues et littératures modernes et anciennes	>	Master [120] en langues et littératures françaises et romanes, orientation français langue étrangère	Accès direct
	>	Master [120] en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale	Moyennant 15 crédits de prérequis
	>	Master [60] en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale	Moyennant 15 crédits de prérequis
Autre bachelier en philosophie, arts et lettres	>	Master [120] en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale	Moyennant la réussite de l' Année d'études préparatoire au master en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale
	>	Master [60] en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale	Moyennant la réussite de l' Année d'études préparatoire au master en langues et littératures françaises et romanes, orientation générale

Gestion et contacts

Gestion du programme

Entite de la structure FIAL

Sigle	FIAL	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	https://www.uclouvain.be/fial	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	Philippe Hiligsmann Bérengère Bonduelle	Doyen Directeur administratif de faculté

Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE)	
	Ecole de philosophie (EFIL)	
	Commission de programme en langues et lettres anciennes (GLOR)	
	Commission de programme en histoire (HIST)	
	Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes (LAFR)	
	Commission de programme en linguistique (LING)	
	Commission de programme en langues et lettres modernes (LMOD)	
	Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI)	
	Commission de programme en communication multilingue (MULT)	
	Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes (ROM)	
Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)		
Commission de programme en arts du spectacle (THEA)		

Responsable académique du programme : [Constantino Maeder](#)

Personnes de contact

Conseillère aux études : **Fiorella Flamini**

Programme détaillé

Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

2 3

○ Première année (15 crédits)

○ LFLTR1750	Fondamenti dell'italiano moderno I	Costantino Maeder	15h+30h	5 Crédits	1q	x	
○ LROM1751	Fondamenti dell'italiano moderno II	Costantino Maeder	15h+30h	5 Crédits	2q	x	
○ LITA1000	Aspects et langages de la société italienne : initiation	N.	45h	5 Crédits	1+2q	x	

○ Deuxième année (15 crédits)

○ LROM1541	L'età aurea della letteratura italiana: da Dante a Tasso e Metastasio	Costantino Maeder	30h+15h	4 Crédits	1+2q		x
○ LROM1543	Atelier pluridisciplinaire	Carmela Giusto	15h	3 Crédits	2q		x
○ LROM1544	Civiltà dell'Italia dell'età aurea: dal Medioevo al Barocco	Mattia Cavagna	15h	3 Crédits	1q		x
○ LROM1753	Analisi linguistica e letteraria di testi italiani moderni	Christophe Georis, Costantino Maeder	30h+15h	5 Crédits	1+2q		x

Infos pratiques

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours en 1re année et 15 crédits de cours en 2e année.

2. Admission à la mineure

Pour une question d'encadrement, le nombre d'étudiants admis est limité à 25, aucun prérequis n'est exigé.

[Formulaire de candidature](#) 

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

En deuxième année de bachelier

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'étudiant qui recommence sa 2e année est automatiquement réinscrit à la même mineure.

En troisième année de bachelier

Lors de son inscription en troisième année, l'étudiant est automatiquement inscrit à la seconde partie de sa mineure. Il en est de même pour l'étudiant qui recommencerait sa troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://www.uclouvain.be/232660.html> .

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://www.uclouvain.be/355131.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site .

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les pré-requis, ...

Tableau indicatif des séquences de cours contraignantes : suivre les indications concernant la répartition des cours par année.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrira en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrira aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : .

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.

